

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U20 FEMININ

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat U20 féminin (non mixte) en deux divisions.

Chaque saison, la Commission Sportive Régionale fixe les dates limites des engagements en championnat régional.

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

Chaque comité propose les équipes qui souhaitent participer à ce championnat.

Article 3 : Système de l'épreuve 2018-2019

Phase 1 :

12 équipes inscrites réparties en deux poules de 6 équipes.

CD	CD

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.

Phase 2 :

Aux vacances de Noël, il y a composition des divisions 1 et 2.

Division 1 : 6 équipes

- Les équipes classées de la première à la 3^{ème} place de chaque poule composent la Division 1
- Le premier de la division 1 est déclaré champion régional U20F.

1A
1B
2A
2B
3A
3B

Division 2 : 6 équipes

- Les équipes classées de la troisième à la sixième place de chaque poule de la phase 1.
- Le premier de la division 2 est déclaré champion régional U20F Division 2.

4A
4B
5A
5B
6A
6B

Article 4 : Montées et descentes

Pas de montée, ni descente car toutes les équipes sont reversées dans leur département d'origine à l'issue du championnat.

Article 5 : Rencontres

Horaire officiel : Dimanche 11h00

Dérogations possibles : le samedi entre 15h et 18h et le dimanche entre 9h et 17h

Temps de jeu : 4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation : 5'

Ballon : Taille 6

Feuille : Emarque obligatoire

Salle : Obligatoirement homologué par la FFBB

Ligne à 3 points : 6,75m (ligne pleine)

Toucher la balle en zone arrière : oui

Joueurs autorisés à jouer

Type de Licence	JC	JC1	JC2	JT	JAS
Nb maximum	10	5*	5*	5*	7

* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.

Désignations

Division 1 2 arbitres désignés par le CRO réglés par la caisse de péréquation régionale

Division 2 2 arbitres désignés par le CDO du club recevant réglés par la caisse de péréquation régionale

Article 6 : Obligations

Statut de l'entraîneur

Néant

Obligations sportives

Néant

Charte de l'arbitrage

Réservé